

# Chargé.e de mission SMAD CDD

**Type de contrat :** CDD

**Date de démarrage :** 14/05/2023

**39h/semaine**

**Qualification :** Cadre du secteur public / Armées

Paris 15e Arrondissement (75015), France

**Référence :** perl0nmfcf



**Email de réponse à l'annonce :**  
cdd.sdn.dtvad.arcom@emploi.beetween.com

## Entreprise

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1er janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée), assure les missions prévues à l'article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). L'Arcom est compétente à l'égard des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande établis en France et des services de télévision et de vidéo à la demande établis à l'étranger mais ciblant le territoire français, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels ». Elle assure également la régulation des moyens mis en œuvre par les plateformes en ligne, en particulier les réseaux sociaux et les moteurs de recherche, pour lutter contre les contenus illicites ou préjudiciables, notamment en matière de manipulation de l'information et de haine en ligne. L'Autorité dispose enfin de prérogatives élargies pour lutter contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général.

Le site internet [www.arcom.fr](http://www.arcom.fr) permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

La direction de la télévision et de la vidéo à la demande est chargée, en lien étroit avec les autres équipes de l'Arcom, de la régulation des éditeurs de services de télévision, de services de vidéos à la demande, ainsi que des distributeurs de services audiovisuels.

Elle comprend quatre départements :

- un département gestion et planification des fréquences ;
- un département autorisations et plateforme TNT ;
- un département SMAD, distribution et nouveaux services ;
- un département relations avec les opérateurs.

Au sein de la direction de la télévision et de la vidéo à la demande, les SMAD constituent l'une des catégories des services entrant dans le champ de la communication audiovisuelle depuis 2009. À ce titre, ils disposent de droits et sont soumis à des obligations dont il revient à l'ARCOM de vérifier la bonne application.

Face aux questions concrètes que soulève l'application de la réglementation s'agissant d'un domaine qui connaît des mutations économiques et technologiques rapides, l'analyse et la compréhension des évolutions de l'ensemble des nouveaux services audiovisuels représentent des enjeux majeurs pour la régulation du secteur.

Le département SMAD, distribution et nouveaux services, composé de 5 agents, a pour mission :

- de mener le travail de recensement et de qualification des SMAD, c'est-à-dire des services audiovisuels non linéaires, catégorie regroupant la télévision de rattrapage (« replay »), la vidéo à la demande à l'acte (services proposant la location ou le téléchargement de programmes sur internet) et la vidéo à la demande par abonnement (services

proposant un accès illimité à un catalogue de programmes à la demande) dans le cadre du régime déclaratif ;

- de procéder au conventionnement des SMAD (rédaction, négociation, publication, suivi) et d'effectuer le suivi de leurs obligations d'exposition et mise en avant des oeuvres ;
- de coordonner et vérifier les déclarations de distributeurs de services de télévision et de SMAD, notamment en matière de plans de service ;
- d'assurer le suivi des relations entre éditeurs de télévision ou de SMAD et distributeurs et de participer avec la direction juridique à l'instruction des règlements de différend ;
- d'assurer l'application des dispositions de l'article 20-7 relative aux interfaces utilisateurs et aux mesures de visibilité appropriée ;
- de conduire et réaliser un bilan de l'activité des acteurs entrant dans le champ de compétence du département, en lien avec les équipes de l'Arcom ;
- de participer à la réflexion ainsi qu'aux travaux européens et nationaux relatifs aux SMAD et à l'évolution de la régulation des nouveaux services audiovisuels, en lien avec les équipes de l'Arcom.

## Mission

---

Placé(e) sous l'autorité du chef de département, le (la) titulaire du poste aura pour missions, en lien avec les équipes de l'ARCOM concernées :

- d'assurer la veille, le recensement, la qualification juridique et le suivi des SMAD et des nouveaux services, notamment par la vérification, l'instruction et la coordination des déclarations des SMAD à l'Arcom, en lien avec leurs éditeurs ;
- de contribuer à la veille sectorielle et à la rédaction de notes de synthèse et d'études sur la situation, les évolutions, les enjeux stratégiques et économiques des SMAD et des nouveaux services audiovisuels ;
- de contribuer à améliorer la connaissance de l'Autorité sur les nouvelles techniques de l'image et du son et leur impact sur l'économie du secteur, en lien avec les équipes du laboratoire de la DTVAD ;
- de contribuer aux travaux de l'ARCOM relatifs à la délimitation du périmètre des SMAD et des nouveaux services audiovisuels et à l'évolution de la doctrine de l'autorité en la matière, en prenant notamment en compte les dimensions économiques, technologiques et éditoriales ;
- de contribuer au bilan annuel de l'activité des services suivis par le département, et à la rédaction des parties consacrées aux SMAD dans les rapports et documents annuels réalisés par la direction.

Enfin, le (la) titulaire du poste pourra être conduit(e) à participer, en tant que de besoin, à d'autres activités relevant du champ de compétences du département.

## Profil recherché

---

Le poste à pourvoir s'adresse aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type Sciences Po et/ou à spécialisation économique ainsi qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'économie des nouveaux médias audiovisuels.

Une bonne connaissance du secteur audiovisuel, un intérêt marqué pour les nouveaux médias et une très bonne capacité à appréhender les différents enjeux, notamment réglementaires, liés au développement des nouveaux services sont attendus.

Ce poste requiert en outre :

- une capacité à prendre en charge des problématiques nouvelles ;
- une réelle force de proposition ;
- de la rigueur et un sens aigu de l'organisation ;
- des qualités rédactionnelles et de synthèse ;
- une très bonne aisance relationnelle et une aptitude au travail d'équipe.

Une très bonne maîtrise de l'anglais serait appréciée.

Une bonne connaissance du fonctionnement interne de l'Arcom serait un plus.

Le délai limite de candidature est au 22 mars.

Respectueux des labels Diversité et Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'autorité étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

## **Informations complémentaires**

---

Salaire : Non précisé